

Résultats du vote sur les plafonds salariaux à Alternatiba Léman 2025

Introduction

Le 6 septembre 2025, EConGOOD Suisse a participé à l'événement Alternatiba Léman à Genève. Dans ce contexte, EConGOOD a organisé un atelier sur l'utilisation de la méthode de décision par consentement systémique dans le processus de détermination de ce qui constitue le bien commun.

L'atelier a notamment abordé la question de savoir si les entreprises devraient limiter le rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé versés à leurs employés. L'atelier a reproduit [des cas similaires](#) menés par EConGOOD et Christian Felber.

Procédure adoptée

Après une présentation du concept de consentement systémique et de quelques exemples actuels de ratios maximaux entre les salaires les plus élevés et les plus bas dans différents pays, les participants à l'atelier ont sélectionné individuellement quatre ratios différents qui, selon eux, devraient constituer la limite maximale des salaires dans les entreprises.

Ces participants ont ensuite voté sur chacune des quatre propositions en utilisant l'approche du consentement systémique.

Les quatre propositions ont ensuite été configurées dans un système de vote en ligne, permettant à tout autre visiteur d'Alternatiba, et même à toute personne ayant connaissance de l'URL de ce système de vote en ligne, de voter. Les visiteurs du stand EConGOOD ont été informés de l'atelier et encouragés à voter en ligne.

Le vote en ligne a été ouvert environ 15 minutes après la fin de l'atelier jusqu'au 9 septembre à minuit.

Les propositions sélectionnées et la pondération des votes

Les quatre propositions sélectionnées par les participants à l'atelier étaient les suivantes :

- 1:2
- 1:3
- 1:5
- 1:10

Par exemple, si le salaire le plus bas versé dans une entreprise était de 50 000 CHF par an, les salaires les plus élevés autorisés seraient respectivement de 100 000 CHF, 150 000 CHF, 250 000 CHF et 500 000 CHF.

Selon la méthode du consentement systémique, trois votes différents étaient possibles pour chaque proposition :

1. Aucune objection à la proposition / ne me dérange pas
2. Quelques objections à la proposition / me dérange un peu
3. Forte objection à la proposition / me dérange beaucoup

On mesure donc la résistance à une proposition plutôt que son degré de soutien.

Chaque vote était pondéré comme suit :

1. Aucune objection à la proposition : 0
2. Quelques objections à la proposition : 1
3. Forte objection à la proposition : 2

La valeur de chaque vote (0, 1 ou 2) est additionnée pour chaque proposition (= les votes pondérés cumulés). La proposition recevant le *moins* de votes pondérés cumulés serait acceptée. NB : Ce système est l'opposé du système de scrutin majoritaire, où la proposition ayant obtenu *le plus grand* nombre de votes est déclarée gagnante.

Résultats du vote

Nous présentons les résultats du vote sous deux formes.

Tout d'abord, le pourcentage de chaque type de vote pour chaque proposition :

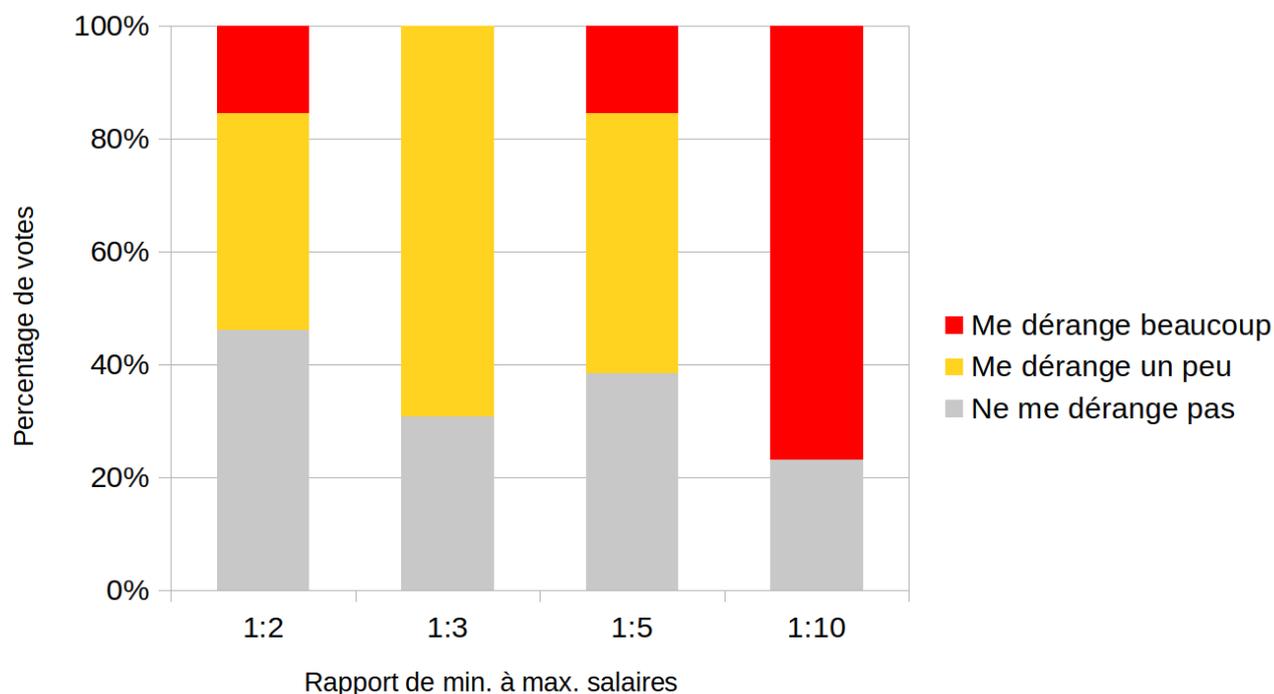


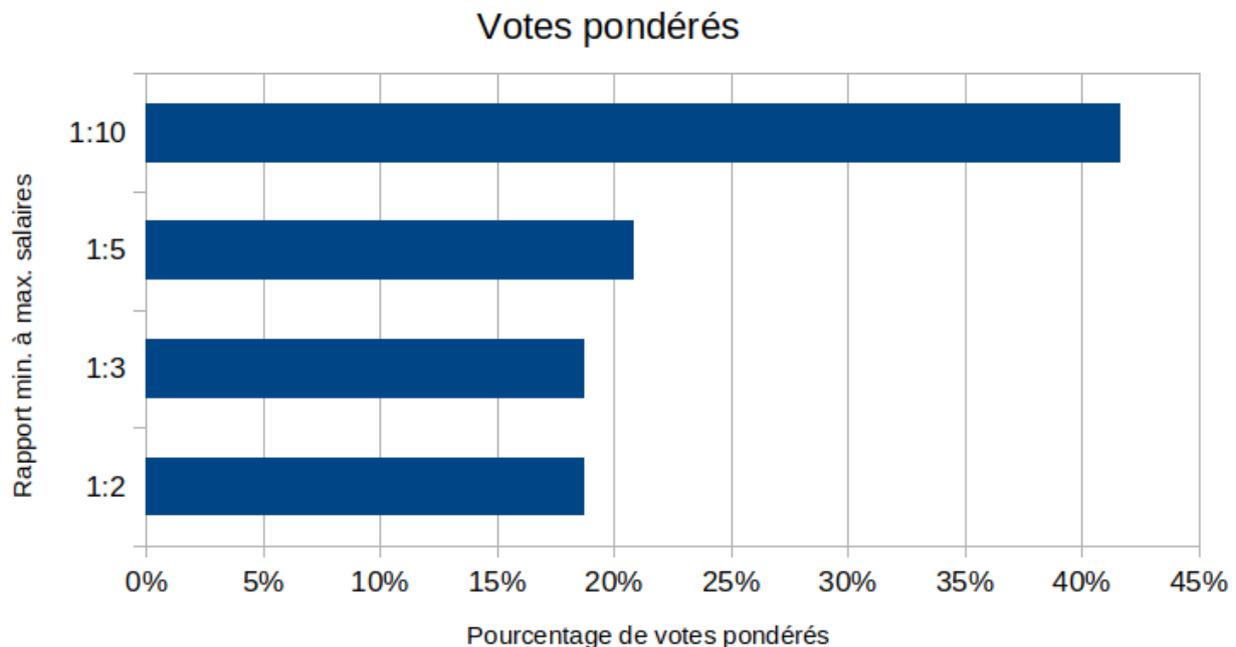
Figure 1 : Graphique à barres empilées représentant le pourcentage de votes par type de vote, pour chaque proposition.

Comme vous pouvez le voir dans ce graphique à barres empilées, 100 % de la population votante a voté sur chacune des quatre propositions. Les mêmes données peuvent être exprimées sous forme de tableau, comme suit :

	1:2	1:3	1:5	1:10
Ne me dérange pas	46%	31%	38%	23%
Me dérange un peu	38%	69%	46%	0%
Me dérange beaucoup	15%	0%	15%	77%

Figure 2 : Présentation sous forme de tableau des pourcentages des types de votes pour chaque proposition.

Deuxièmement, nous présentons les résultats pondérés de ces votes :



Les votes pondérés montrent que les ratios 1:2 et 1:3 ont le même résultat. Comme il s'agit des meilleurs résultats selon la méthode du consentement systémique, une décision supplémentaire serait nécessaire pour définir le résultat final. Il convient toutefois de noter que le résultat pour le ratio 1:5 n'est pas beaucoup plus élevé. Il se peut que le nombre relativement faible de votants soit à l'origine de ces petites différences.

Il convient toutefois de préciser que les votants dans le cadre de cet exercice s'accordent largement à dire que l'écart entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas dans une entreprise devrait être faible. Comparez les ratios préférés à la réalité dans de nombreux pays aujourd'hui, où les ratios peuvent atteindre 1: 900 (Suisse) ; 1:1200 (Autriche) ; 1:6000 (Allemagne) ; et l'étonnant 1:360 000 (États-Unis) [d'après une étude réalisée par Christian Felber].

Remarques supplémentaires

N'oubliez pas que le vote dans cet atelier et cet exemple est principalement à des fins pédagogiques. Veuillez noter qu'un pays utilisant le consentement systémique comme méthode de prise de décision dans une démocratie pour le bien commun devrait élaborer des principes concernant :

- quand on devrait recourir au consentement systémique comme méthode décisionnelle, et

- la manière de décider sur quelles propositions la population devrait voter.

En comparant la méthode du consensus ou du vote à la majorité à la méthode du consentement systémique, nous constatons que le consentement systémique peut être considéré comme plus démocratique. Dans le cas d'un vote à la majorité, il est fort probable qu'un seul ratio salarial serait soumis au vote. La population ne pourrait que voter pour accepter ou rejeter ce ratio. Le consentement systémique, en revanche, permet à l'ensemble de la population de participer au choix entre plusieurs ratios alternatifs.

Vous trouverez plus d'informations sur le consentement systémique [ici](#).